

CSRD : AFNOR Certification se lance sur le nouveau marché de l'audit des rapports de durabilité

AFNOR Certification a obtenu son accréditation pour auditer les rapports de durabilité des entreprises cotées et non cotées attendus progressivement au titre de la directive européenne sur le reporting de durabilité (CSRD). Observateur impartial des démarches de progrès basées sur des référentiels internationaux, AFNOR Certification propose un regard sur l'exercice qui se distingue de celui des professions de l'audit financier, en invitant à voir, derrière la collecte d'indicateurs, une occasion d'améliorer ses pratiques de RSE.

Audit des rapports de durabilité : un marché en quête de diversité et de pragmatisme

Le modèle français de la CSRD a privilégié une diversité d'acteurs habilités à certifier les rapports de durabilité, sous l'égide de la Haute autorité de l'audit (H2A). Cette diversité doit conduire les professionnels des mondes financier et extra-financier à mieux interagir et à gagner en compétences. Les entreprises françaises tendent à solliciter leur commissaire aux comptes (CAC) pour la certification de leur rapport de durabilité, dans la continuité de leur DPEF¹ ou de leur rapport financier. Or, elles ont aussi la possibilité de faire appel à un organisme tiers indépendant, pour son regard extra-financier, neuf, détaché du rapport financier, et centré sur la pertinence des pratiques, en complément de la simple collecte de chiffres.

Bon à savoir : une entreprise peut confier la mission de certification de son rapport de durabilité à plusieurs vérificateurs, dont le choix doit être validé en assemblée générale. Appelée « co-assurance », cette configuration permet par exemple d'associer l'expertise financière d'un CAC à l'expertise en durabilité d'un organisme tiers indépendant.

Les atouts d'AFNOR Certification, en qualité d'organisme tiers indépendant (OTI)

> **Son expérience en RSE** : auditer un apport de durabilité n'est pas qu'un exercice de vérification de conformité. Cela implique de savoir évaluer et apprécier la sincérité et la pertinence des données de RSE. Fin connaisseuse de la norme volontaire ISO 26000, dénominateur commun des démarches de développement durable, AFNOR Certification pratique cela depuis plus de vingt ans au sein d'organisations de tous secteurs.

> **Son approche terrain** : spécialiste des certifications en matière de santé-sécurité au travail, de gestion de l'énergie, de l'eau, de la biodiversité, d'économie circulaire ou encore d'anti-corruption, le tout avec les lunettes de l'amélioration continue, AFNOR Certification est en contact au quotidien avec les entreprises soucieuses de leur impact environnemental et social.

¹ Déclaration de performance extra-financière, ancêtre franco-français de la CSRD.

> **La spécialisation sectorielle** : parce que les enjeux de matérialité ne sont pas les mêmes d'un secteur d'activité à l'autre, AFNOR Certification dispose d'experts sectoriels qualifiés avec rigueur selon leur formation, leur expérience de l'audit et leur parcours dans une filière spécifique.

Et si demain la CSRD était repoussée ou diminuée ?

Les professionnels louent la démarche, qui amène transparence et comparabilité des politiques RSE, mais certains regrettent son déploiement à marche forcée, de nature à entraver la compétitivité européenne selon eux. AFNOR Certification rappelle que les démarches de certification en management environnemental (énergie, eau, carbone, biodiversité, économie circulaire) et les démarches d'évaluation en RSE ont contribué à instaurer une culture de la durabilité tangible et accessible aux PME et ETI, bien au-delà du cercle d'initiés des grands comptes.

« Directive ou pas directive, les entreprises ont embrassé le rythme inexorable de la durabilité – agir, évaluer, rendre compte, transformer – car préparer la résilience dans un monde à +2 degrés est désormais une nécessité vitale. » Julien Nizri, directeur général d'AFNOR Certification

La publication du modèle VSME pour les PME volontaires, jugé plus lisible et accessible que le référentiel d'indicateurs exhaustif et ses 12 catégories, est peut-être l'opportunité de rallier le plus grand nombre à la cause, en faisant jouer le lien entre donneurs d'ordres, fournisseurs et sous-traitants.

« Si jamais la CSRD venait à ne concerner que les très grands groupes, on pourrait imaginer que ces derniers demandent à leurs fournisseurs et sous-traitants de s'aligner sur le modèle VSME pour obtenir les données à verser dans leur rapport de durabilité. Ainsi, par effet d'entraînement, des entreprises non assujetties seraient concernées de facto. » Alain Jounot, responsable de l'accompagnement RSE du groupe AFNOR.

A propos d'AFNOR Certification

AFNOR Certification est un organisme tiers indépendant leader en France, grâce à ses services de certification et d'évaluation de systèmes, de services, de produits et de compétences. Filiale de l'association AFNOR, c'est un observateur historique des démarches de qualité et de sécurité depuis plus de 10 ans. AFNOR Certification offre un service de proximité grâce à 37 représentations sur cinq continents et 12 délégations régionales en France. Elle mobilise 1 600 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients sur plus de 60 000 sites dans le monde. AFNOR Certification anime le système de certification NF et propose plusieurs signes de confiance, certifications, labels et évaluations tels que la certification AFAQ, l'évaluation Engagé RSE, et l'Écolabel européen.

<https://certification.afnor.org> Contact presse : Anne-Lise François, tél. : 33 (0)6 34 53 78 16, presse@afnor.org